

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le treize février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents (formant la majorité des membres en exercice) : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Cyrille GALLARD, Michel DUGARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE, Marielle GABON, Dominique BISSON, Cyrille GALLARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date de convocation : 06 février 2018

Date d'affichage : 06 février 2018

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2017.

- Délibérations :

*Approbation du Compte de Gestion 2017

* Vote du Compte Administratif 2017

* affectation de résultat à l'article 1068

-Délibération : DETR et DSIL achat de matériel de cantine scolaire

-Délibération : Autorisation de mandater, liquider les dépenses d'investissement avant le vote du B.P 2018

-Questions diverses

Le compte rendu 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants. M. le maire demande à ce que la délibération sur la demande de DETR et de la DSIL concernant l'achat de matériel de cantine scolaire soit reportée car tous les devis n'ont pas été fournis.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE : DELIBERATION N°2018-01

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNAL : DELIBERATION N°2018-02

Monsieur Michel DUGARD, conseiller municipal, est désigné président de séance. Monsieur Le Maire présente le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

***Fonctionnement :**
Dépenses : 211 667.08 €
Recettes : 268 210.32 €
Résultat de l'exercice : 56 543.24 €
Excédent antérieur reporté 100 046.40 €
Résultat de clôture : excédent de 156 589.64€

***Investissement :**
Dépenses : 132 848.91 €
Recettes : 57 300.78 €
Résultat de l'exercice : - 75 548.13 €
Déficit antérieur reporté : 39 263.76 €

Résultat de clôture : Déficit de 114 811.89 euros

Soit un excédent global cumulé 2017 : 41 777.75 €

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2017.

Monsieur le Maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

3. AFFECTATION DE RÉSULTAT : DELIBERATION N° 2018-03

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'affectation du résultat au compte N°1068 comme suit :

- l'excédent global cumulé 2017 reporté en recettes de la section de fonctionnement 2018 est de 41 777.75 €,
- le déficit global de la section d'investissement antérieur reporté en dépenses de la section d'investissement 2018 est de 114 811.89 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter à la section d'investissement la somme de **114 811.89 € au compte N° 1068.**

4. AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : DELIBERATIO N°2018-04

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29,
Vu l'article L.232-1 du code des juridictions financières,
Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :
-AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget 2018, dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 , non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A savoir :

Crédits ouverts en 2017 BP+DM N°1 à N° 4	Montant autorisé avant le vote du BP 2018	Chapitre-Libellé	montant attribué
132 848.91 €	33 212.23 €	2051- Concessions et droits similaires	5 000 €

5. DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE CANTINE SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT D'UN ACCES DE L'ECOLE A LA CANTINE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les devis des artisans n'étant pas encore tous fournis, la délibération sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

6. QUESTIONS DIVERSES :

-M. Michel DUGARD demande à ce qu'il n'y ait plus de voitures stationnées sur le trottoir le long de la RD N° 242 rue des Carriers. M. Le maire va rencontrer les personnes concernées.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 13 février 2018

Délibérations: N°2018-01, N°2018-02, N°2018-03, N°2018-04,

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	
Dominique BISSON	
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	